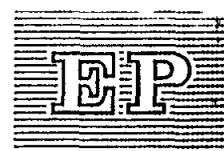




# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
RESTREINTE

UNEP/WG.100/2  
19 septembre 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Cinquième réunion des Structures focales  
du Plan Bleu

Sophia Antipolis, 24 - 27 janvier 1984

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

### Point 1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le représentant du Directeur Exécutif du PNUE et par le Secrétaire Exécutif du Plan Bleu à Sophia Antipolis le 24 janvier 1984 à 9 heures.

### Point 2. Organisation des travaux

Le règlement intérieur des réunions des Parties contractantes s'applique à cette réunion. La réunion devra élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur. Toutes les réunions se tiendront en séance plénière. La réunion se tiendra avec interprétation simultanée anglais/français.

### Point 3. Rapport d'activités en 1983

Le Secrétaire Exécutif du Plan Bleu présentera le document UNEP/WG.100/3 qui couvre les activités de 1983 depuis la quatrième réunion des Structures focales. La réunion sera invitée à prendre note du document et éventuellement à le commenter.

### Point 4. Rapport de synthèse de la première phase du Plan Bleu

Le Coordonnateur du Plan Bleu présentera au nom du Groupe de Coordination et de Synthèse le document UNEP/WG.100/4 qui représente la synthèse de la première phase du Plan Bleu. La réunion sera invitée à examiner le fonds du document et suggérer au secrétariat les modifications à apporter au document avant sa présentation aux Parties contractantes, lors de leur réunion extraordinaire (10-13 avril 1984).

ANNEXE

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

DATE	MATIN	APRES-MIDI
le mardi 24 janvier 1984	Points 1, 2, 3	Point 4
le mercredi 25 janvier 1984	Points 4, 5	Point 5
le jeudi 26 janvier 1984	Point 5	Point 6
le vendredi 27 janvier 1984	pas de réunion	Points 7, 8

Point 5. Propositions pour les activités de la deuxième phase du Plan Bleu

Le Secrétaire Exécutif du Plan Bleu présentera le document UNEP/WG.100/5 qui contient les propositions pour la deuxième phase du Plan Bleu, avec ses implications budgétaires. La réunion sera invitée à examiner les propositions, à les modifier si de besoin et à approuver la mise en oeuvre de la deuxième phase dans le cadre de l'allocation de budget approuvée par les Parties contractantes.

Point 6. Questions diverses

La réunion pourra examiner d'autres questions relatives au Plan Bleu.

Point 7. Adoption du rapport

La réunion sera invitée à examiner et adopter le rapport de la réunion.

Point 8. Clôture de la réunion

La réunion sera close le 27 janvier 1984.